

LETTRE OUVERTE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE STRASBOURG A PROPOS DES BAINS MUNICIPAUX

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous vous apprêtez à voter pour, voter contre ou vous abstenir, ce lundi 22 juin, lors de la présentation du projet de délibération 26 – attribution d'une étude sur les Bains municipaux à la SPL des Deux Rives – et nous apprenions hier que, sans attendre votre décision, la SPL des Deux Rives a déjà lancé, le 17 juin, un appel d'offres concernant cette même mission (voir l'avis, en pièce jointe).

En plus d'être surprenante, une telle anticipation est-elle légale ? En mettant ainsi "la charrue avant les bœufs", la municipalité n'enfreint-elle pas les règles de la démocratie locale ? Peut-on faire semblant de consulter les élus, alors que les choix ont déjà été faits, que les démarches sont en cours ? En tout cas, ceci démontre :

1/ que l'exécutif municipal se moque bien de votre avis ;

2/ que la SPL n'a aucun moyen ni compétence propres pour s'occuper de ce dossier puisqu'elle doit, elle-même, solliciter un autre bureau d'études ;

3/ que cette délibération porte en réalité sur un mandat à la SPL pour s'occuper de l'avenir des Bains et non sur une simple étude comme il y est écrit. Pourquoi les services de la Ville ne peuvent-ils se charger de cette étude (35 personnes au service Etudes Construction) ?

Au passage nous découvrons, dans les pièces jointes à cet appel d'offres, l'étude programmatique ISC de 2009 que nous demandons en vain depuis des semaines et qu'on ne vous a probablement jamais communiquée. Un rapide survol montre qu'elle est très complète et on se demande bien ce qu'il était si nécessaire de cacher... en dehors du désir de conserver en petit comité le diagnostic et l'information sur les Bains – le savoir, c'est le Pouvoir !

LA CHARTE

*Une charte, définie par le dictionnaire : **"un écrit solennel destiné à consigner des droits ou régler des intérêts"***

Accompagnant la délibération proprement dite pour confier l'étude à la SPL, on vous demande aussi de voter une "charte" pour la rénovation des Bains. Il y aurait beaucoup à dire, mais l'essentiel est que ce document, bien loin de garantir un bon projet, entérine de fait l'abandon à venir de la majeure partie des Bains au secteur privé, puisqu'il limite l'accès public à une piscine et quelques douches...

LE PROJET DE DELIBERATION

Le rapport de présentation de la délibération, évoque tant de problèmes relatifs à la « vétusté » des Bains municipaux, puis « l'urgence des travaux »... Or, il faut rappeler que, si l'on considère les 25 dernières années (1/4 de siècle, quand même !) de gestion municipale à Strasbourg, 19 ans durant sous la gouvernance des Socialistes, dont 10 ans sous celle de Roland Ries, aucune initiative n'a été prise pour faire évoluer l'établissement de Bains... !

De plus – et de façon tout à fait contradictoire - il affirme que le coût d'exploitation de cet équipement (3 millions d'euros/an ?) est beaucoup plus important que celui d'un « équipement aquatique traditionnel » ; en début du rapport, il est indiqué qu'il « s'agit d'un « ensemble architectural de grande qualité, témoin remarquable du courant Jugendstil (...) inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Les baignoires en faïence, la robinetterie en cuivre et laiton, les carrelages en marbre, les boiseries ainsi que beaucoup d'installations sont ainsi protégées »...

Or, si les mots ont encore un sens il faut savoir définir les Bains municipaux : sont-ils un « équipement aquatique traditionnel » ou bien un « équipement exceptionnel » ?

Le collectif "La Victoire pour tous" considère qu'il s'agit d'un équipement exceptionnel, sans équivalent en France et que sa vocation est celle de rester dans sa totalité un lieu de bain public. Patrimoine de tous les Strasbourgeois, son avenir ne peut pas résulter... d'un non-dit ou d'une confusion verbale !

PROPRIETE DE LA VILLE... OU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'EUROMETROPOLE ?

*Il ne peut être question d'un démembrement ou de cession à une autre entité publique et, a fortiori, à un opérateur privé. Or, dans le rapport de présentation, il est question de « conserver ce bâtiment d'exception dans le patrimoine immobilier des collectivités Ville de Strasbourg et Eurométropole » ; dans la charte proposée, l'on considère que le projet de rénovation devra « valoriser la dimension patrimoniale exceptionnelle du bâtiment, dont la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg garderont la propriété ». Formulations plutôt étonnantes, car **le propriétaire unique de ce patrimoine immobilier est la Ville de Strasbourg.***

Une cession à l'Eurométropole serait-elle envisagée ?

LE DIALOGUE...

Notre Collectif a toujours été ouvert à la discussion sur l'avenir des bains. Et c'est pourquoi nous avons tout fait pour que le débat soit porté dans la cité – ce qui est aujourd'hui le cas. Nous souhaitons, bien entendu, que la municipalité engage un dialogue avec tous les acteurs sociaux de la ville et les représentants du personnel, ainsi que mentionné dans la charte proposée.

Or, malgré des demandes réitérées et au mépris de ses obligations légales, la Mairie ne nous a toujours pas permis de prendre connaissance des nombreuses et précédentes études réalisées.

De même, si à ce jour notre pétition a déjà récolté plus de 5000 signatures, nous n'avons jamais obtenu l'autorisation de la déposer, pour être signée, à l'intérieur de l'établissement.

Nos relevons également le fait que l'accès à l'établissement, pour une visite en compagnie du collectif, a été récemment refusé à un media local, sous prétexte que nous n'avons pas le même avis que l'autorité municipale !

Il faudra donc que la municipalité commence par mettre ses actes en cohérence avec son discours sur la « démocratie participative » ! Et le dialogue pourra se faire.

L'engagement de ce dialogue public est nécessaire non seulement parce que les Bains municipaux sont le patrimoine commun des Strasbourgeois, mais aussi pour mettre fin aux rumeurs circulant sur l'adossement de cet équipement à des établissements hôteliers et autres...

ET VOUS ?

Si la spoliation qui leur est faite de l'un des équipements emblématiques de l'Histoire sociale de notre ville n'échappe pas aux citoyens, il est clair que tout cela ne saurait être ignoré par les élus – et notamment ceux appartenant à la majorité municipale, socialistes et/ou écologistes.

Bien de Socialistes (des élus, mais aussi des militants) ont manifesté leur désaccord en 2010, lorsque la privatisation des Bains était annoncée par un bail emphytéotique, puis par un PPP. Des écologistes, moins nombreux qu'aujourd'hui dans l'équipe municipale, certes, mais poussés par des militants clairement contraires à la privatisation de ces lieux, avaient également manifesté leur désaccord. En plus de la mobilisation des Strasbourgeois, ces débats au sein de la majorité ont sûrement compté pour que, en 2011, Roland Ries renonce finalement à ce projet.

Or, certains de ces élus sont encore présents dans cette assemblée – et s'apprêtent à voter une délibération qui conduit, inévitablement, à la privatisation de l'établissement !

ENFIN...

Si cette privatisation se confirme – et malgré l'engagement « à coût constant » qui est annoncé – ceux qui bénéficieront des nouvelles conditions d'exploitation des services rénovés des Bains ne seront clairement pas les Strasbourgeois : on ne pourra plus parler d'un patrimoine municipal mais d'un « équipement de prestige », à l'usage d'une minorité.

Est-ce bien cela, le projet que vous voulez cautionner aujourd'hui ?

Tout en restant à l'écoute de vos commentaires et à votre disposition pour en débattre,

Avec nos respectueuses salutations.

Le Collectif "La Victoire pour tous"

Strasbourg, le 20 juin 2015